



Date de transmission de l'acte: 10/12/2025

Date de reception de l'AR: 10/12/2025

011-211100102-DE_032_2025-DE

République française **AGED I**

AUDE

ANTUGNAC - Commune

Séance du 09 décembre 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 28/11/2025

neuf décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 6

Présents : Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Patrice BOUSQUET représenté par Philippe COMTE, Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Vera BLAGÉVA

Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Délibération de la décision modificative n°3 - Budget annexe M49 - DE_032_2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
722 (042)	Immobilisations corporelles	21 900	0
012 - 6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	6 750
011 - 6135	Locations mobilières	0	2 000
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	13 150
TOTAL FONCTIONNEMENT		21 900	21 900
Investissement		Recettes	Dépenses

Date de transmission de l'acte: 10/12/2025

Date de reception de l'AR: 10/12/2025

011-211100102-DE_032_2025-DE

AGEDI

21531 (040) - 53	Réseaux d'adduction d'eau	0	21 900
21531 - 53	Réseaux d'adduction d'eau	0	-3 828,92
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	13 150	0
21532 - 54	Réseaux d'assainissement	0	-16 171,08
21531 - 55	Réseaux d'adduction d'eau	0	11 250
TOTAL INVESTISSEMENT		13 150	13 150
TOTAL		35 050	35 050

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié